



## «Programme de stabilisation 2017-2019»

Pour l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), qui défend les intérêts des 762°000 Suisses vivant à l'étranger, l'information à destination des membres de la Cinquième Suisse revêt une importance capitale. Cela leur permet d'exercer leurs droits politiques en étant correctement informés et cela permet également le maintien d'un lien fort avec la Suisse.

L'OSE est directement concernée par le programme de stabilisation financière, sachant qu'il est proposé (point 2.4) de réduire de 400°000 CHF dès 2017 la somme allouée annuellement à la «Revue Suisse», seul magazine destiné spécifiquement aux Suisses de l'étranger. Les mesures d'économies proposées consistent à envoyer la Revue en version électronique plutôt que papier et un espacement des envois soit, concrètement, une réduction du nombre d'éditions de la Revue par année (6 actuellement).

### **Pour rappel**

La «Revue Suisse», éditée à plus de 400°000 exemplaires, est envoyée à tous les Suisses de l'étranger immatriculés auprès d'une ambassade ou d'un consulat.

Elle tient nos 762°000 compatriotes de l'étranger au courant de leurs droits et de leurs obligations et remplit ainsi la fonction de feuille officielle de la Confédération pour un dixième du peuple suisse.

La Revue, publiée par l'OSE, fournit aux électeurs suisses de l'étranger des informations qui leur permettent de participer à la vie politique en Suisse. Pour plusieurs centaines d'associations et institutions suisses dans le monde entier, elle est une plate-forme de communication irremplaçable. Et c'est par la «Revue Suisse» que les autorités, ambassades et consulats, ainsi que l'OSE diffusent leurs informations et offres de service destinées aux Suisses de l'étranger.

Depuis 43 années qu'elle paraît, la «Revue Suisse» a fait ses preuves en tant que pont entre la Cinquième Suisse et la mère patrie, et en tant qu'instrument de communication économique et multifonctionnel.

Elle est très appréciée des Suisses de l'étranger. La Revue est une pierre angulaire pour la mise en pratique de l'article 40 de la Constitution fédérale qui attribue à la Confédération la tâche de renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et à la Suisse. Cette obligation est concrétisée dans la Loi sur les Suisses de l'étranger qui stipule à ses articles 1a et 10 l'obligation d'information à l'adresse des Suisses de l'étranger par la Confédération.

En 2009, la «Revue Suisse» avait déjà dû faire face à une réduction de sa subvention annuelle de 500°000 CHF. Cela avait engendré une diminution substantielle de la communication entre la Suisse et ses concitoyens à l'étranger.

En raison des dates des scrutins, les intervalles de parution de la Revue étaient devenus très irréguliers. Cela avait en outre engendré des difficultés importantes pour les sociétés suisses dans la communication de leurs activités. Cette diminution avait aussi impliqué une réduction de l'offre d'information pour les électeurs à l'étranger et une restriction de l'espace réservé aux partis politiques pour la communication avec leur public à l'étranger. Les numéros avaient ainsi perdu en actualité et de ce fait en attractivité. Cela avait

déclenché un grand nombre de réactions des lecteurs déçus de l'attitude de la Confédération à leur égard.

De plus, la décision avait été prise de manière unilatérale d'envoyer la Revue par voie électronique aux lecteurs dont le DFAE possédait l'adresse e-mail. Malheureusement, la base de données des adresses e-mail n'étant pas toujours à jour, il s'en était suivi une perte du lectorat. Du fait de cette diminution du nombre de lecteurs et de la diminution du contenu, la Confédération était revenue sur sa décision.

L'OSE est d'avis qu'une réduction de budget de 400'000 CHF sur la «Revue Suisse» n'est pas acceptable. Et ce d'autant plus que depuis 2005, l'OSE ne cesse de revoir les coûts de la Revue à la baisse tout en augmentant l'offre auprès des lecteurs en développant notamment une version électronique, un nouveau site Internet ainsi qu'une application pour Smartphone, tablette et ordinateur.

Cependant, consciente des difficultés financières de la Confédération, l'OSE serait d'accord de réduire, encore une fois, le budget de la Revue de 100'000 CHF par année.

Cette participation à l'effort d'économie de la Confédération pour un montant de 100'000 CHF, pourrait être compensée par le passage d'un peu moins de 20'000 lecteurs de la version papier à la version électronique de la Revue, ce qui permettrait d'économiser les frais d'envois de la version papier. Il serait par contre illusoire d'espérer que plus de 20'000 lecteurs passent spontanément à la revue électronique, connaissant l'attachement des lecteurs de la Revue à la version papier, qui permet une diffusion de la Revue au sein des membres d'un même foyer (Une seule édition de la Revue est envoyée par foyer, tant en version papier qu'en version qu'électronique).

L'OSE a déjà pris les devants et lancé une campagne d'information et de sensibilisation en ce sens depuis le début de l'année 2016, afin d'inciter les lecteurs à choisir la version électronique de la Revue.

**Mais l'OSE est d'avis qu'une coupure de la subvention allouée à la Revue pour un montant de 400'000 CHF telle que prévue dans le programme de stabilisation 2017-2019 serait contre-productive pour les raisons suivantes :**

- L'OSE a elle-même entrepris depuis 2006 le passage à la version online de la Revue. Celle-ci est ainsi envoyée uniquement en version électronique à ceux qui en font la demande et une application pour Smartphone, tablette et ordinateur a été développée en 2014 afin d'assurer un plus grand confort de lecture. Cependant, le passage des lecteurs de la version papier à la version online prend du temps. Il est important de ne pas obliger les lecteurs à passer à la version électronique de manière abrupte sans quoi la perte de lectorat sera énorme, comme cela avait déjà été le cas en 2009.
- L'envoi de la «Revue Suisse» uniquement en version électronique ne tient pas compte de la réalité numérique mondiale actuelle. En effet, dans un grand nombre de pays, l'accès à Internet est encore précaire et très difficile. Cela devrait changer dans les 4 à 5 années à venir, mais actuellement les problèmes d'accès à Internet sont réels dans un grand nombre de pays. À cela s'ajoute la fracture générationnelle. Ainsi, l'envoi de la Revue uniquement en version électronique créerait une perte de diffusion auprès des plus âgés. Si les seniors se mettent de plus en plus aux nouveaux médias et aux nouvelles technologies de l'information, il faut là aussi laisser quelques années à cette tranche d'âge de lecteurs pour s'habituer aux nouvelles technologies.
- La mobilité internationale de nos concitoyens à l'étranger ne cesse d'augmenter. Ils étaient 762'000 à vivre hors de nos frontières nationales au 31.12.2015 et plus de

147°000 à être inscrits sur un registre électoral pour exercer leurs droits politiques. Ce chiffre augmente également chaque année. Il est donc fondamental qu'ils soient informés correctement des grands enjeux politiques et sociétaux de notre pays pour pouvoir exercer leurs droits politiques en connaissance de cause. Cela nécessite qu'ils puissent obtenir une information régulière et de qualité, ce que fait la Revue.

- L'information à destination des Suisses de l'étranger est l'une des missions fondamentales la Confédération à l'adresse des 762°000 Suisses de l'étranger, telle que définie dans la nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr – art. 1a. – art. 10), loi d'application à l'art. 40 de la Constitution fédérale.
- Le démantèlement du seul média d'information destiné spécifiquement aux Suisses de l'étranger est en contradiction avec les devoirs de la Confédération tels que mentionnés dans la LSEtr. Cela va également à l'encontre de la volonté du gouvernement de maintenir un lien fort avec ses concitoyens de l'étranger telle que définie dans la Loi sur les Suisses de l'étranger.

En vous remerciant de l'intérêt porté à la position de l'Organisation des Suisses de l'étranger, ainsi qu'aux 762°000 Suisses vivant hors de nos frontières nationales, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Au nom du Comité de l'Organisation des Suisses de l'étranger



Président



Ariane Rustichelli  
Co-Directrice



Sarah Mastantuoni  
Co-Directrice

Berne, Organisation des Suisses de l'étranger, le 15 mars 2016